

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
20 SEPTEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
3 OCTOBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 25 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - M. Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°100-2018 --FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (400) – DECISION MODIFICATIVE N°2

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n°33-2018 en date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2018 du budget principal.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget, suite à la refacturation à une entreprise de sa participation pour la réalisation d'une clôture. Les travaux ayant été amortis sur 15 ans, il convient de réaffecter cette participation à l'article 1318 en section d'investissement et prévoir l'amortissement 2018 à l'article 13918.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
678 - Autres charges exceptionnelles	170 €	777 - Quote-part des subventions d'invest. transférées au compte de résultat	170 €
67 - Charges exceptionnelles	170 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 €
Total Dépenses de fonctionnement	170 €	Total Recettes de fonctionnement	170 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
13918 - Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (Autres)	170 €	1318 - Autres subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables	2 690 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 €	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 690 €
1328 - Autres subventions d'investissement rattachées à des actifs non amortissables	2 520 €		
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 520 €		
Total Dépenses d'investissement	2 690 €	Total Recettes d'investissement	2 690 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget principal (400), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 3 octobre 2018
Le Président,

